

L. BASSIÈRES

Ancien conservateur de la Bibliothèque publique et du Musée de Cayenne

Officier d'Académie · Chevalier du Mérite Agricole



# Les Origines de l'Entente cordiale

Un épisode de la conquête des Iles d'Amérique  
par les Puissances Européennes

1625 - 1635



BIBLIOTHEQUE ALEXANDRE FRANCONIE



20031596

ALGER

Imprimeries La Typo-Litho et Jules Carbonel réunies

MCMXXXV

MANIOC.org  
Bibliothèque Alexandre Franconie  
Conseil général de la Guyane

AG  
704



**L. BASSIÈRES**

ancien conservateur de la Bibliothèque publique et du Musée de Cayenne

Officier d'Académie - Chevalier du Mérite Agricole

1926



# Les Origines l'Entente cordiale

Épisode de la conquête des Iles d'Amérique  
par les Puissances Européennes

1625 - 1635



CONSULTATION

SUR PLACE

ALGER

Imprimeries La Typo-Litho et Jules Carbonel réunies

MCMXXXV

MANIOC.org  
Bibliothèque Alexandre Franconie  
Conseil général de la Guyane



A la mémoire de mon père Gustave BASSIÈRES,  
Officier du Génie, Mort en 1893 à Médéah  
(Algérie).

A mon vieil ami Maurice L'ADMIRAL, ancien  
Bâtonnier de l'Ordre, Avocat à la Cour d'Appel  
d'Alger.

A mes Camarades de l'Association amicale des  
Anciens Elèves du Lycée d'Alger.





PREMIÈRE PARTIE

---

**Originalité et curiosités d'un livre**  
**sur l'Amérique**

---



## I. - La source où j'ai puisé

Tous les gens plus ou moins cultivés, tant soit peu documentés sur l'Amérique, connaissent, de réputation ou par la lecture, l'ouvrage du père DUTERTRE, en quatre volumes (1). Rares sont au contraire ceux qui ont lu ou même entendu citer le livre de M. DE ROCHEFORT, en un volume : « *Histoire naturelle et morale des Isles Antilles* ». Il paraît que ce dernier ne serait que la copie résumée de l'autre, s'il fallait en croire le père jésuite intéressé.

En tout cas, c'est à M. DE ROCHEFORT, accusé de plagiat comme on le verra plus loin, que j'ai emprunté l'épisode qui fait la matière de la présente étude. Je m'en excuse tout de suite, promettant de me justifier plus loin, en temps opportun.

C'est la *deuxième édition* que j'ai sous les yeux, imprimée à Rotterdam, chez Arnout Leers, en 1665 : la première édition daterait de 1658.

L'auteur, dont le nom n'apparaît ni sur la couverture, ni à la première page, comme il est d'usage en imprimerie, mais seulement à la fin d'une longue *épître dédicatoire*, nous apprend lui-même « *qu'il fit des voyages et visita, entre autres pays, les principales îles de l'Amérique* ». On ne sait que peu de choses de lui. Les dictionnaires d'Histoire, y compris celui de *Bouillet*, l'un des plus fameux, sont muets à son égard. Et il échappe tout naturellement, par son époque, au *Dictionnaire des Contemporains* de Vapereau. Seul

---

(1) *Histoire générale des Antilles habitées par les François*, édition de 1667, avec une dédicace à DU HARLAY.

Pierre LAROUSSE, dans sa grande Encyclopédie en dix-sept volumes, lui consacre les quelques lignes suivantes, sous le prénom de César :

« CÉSAR DE ROCHEFORT : écrivain français, né à Belley (Ain), mort dans la même ville, vers 1690. Reçu docteur en droit, il alla terminer ses études à Rome, où il rendit quelques services diplomatiques à la France. De retour dans son pays, il exerça les fonctions d'avocat du roi, durant les grands jours d'Auvergne, et travailla à la conversion des réformés lyonnais. On lui doit : un *Dictionnaire général des mots les plus usités de la langue française* (Lyon, 1685, in-folio), auquel il a joint des discours et des démonstrations catholiques ; une « *Histoire naturelle et morale des Antilles* », avec un *Dictionnaire caraïbe* (Rotterdam, 1658, in-quarto, fig.), réimprimée plusieurs fois et traduite en anglais et en hollandais ; et un « *Tableau de l'île de Tabago* » (Leyde, 1665, in-8°). »

C'est au hasard de mes études et recherches, qu'il m'est arrivé tout récemment de mettre la main sur de plus amples renseignements le concernant et qui sont relatifs précisément à l'ouvrage en question ici et à celui du père DUTERTRE, — les deux rivaux se disputant la priorité.

La préface du livre du père DUTERTRE établit la querelle dans les termes suivants :

« Il y a environ quinze ans (donc, en 1652) que les prières de plusieurs personnes de qualité m'obligèrent à mettre en ordre quelques remarques, que j'avais faites dans mes premiers voyages et séjours aux Antilles de l'Amérique. Et je n'eus pas plus tôt satisfait à leurs inclinations que le livre que j'avais fait et donné à M. DU HARLAY fut si curieusement recherché que, quelque diligence que je fisse pour en conserver une copie assez imparfaite qui m'était demeurée, je ne pus empêcher qu'elle ne me fût dérobée et que, trois ans après, je n'apprisse que l'on parlait de la faire imprimer sous un autre nom que le mien. Cela m'obligea à la mettre sous presse et à la faire paraître en l'année 1654, telle que vous l'avez lue, sous le titre d'« *Histoire générale des Antilles* », bien que ce ne fût encore que le projet de ce qu'elle contient maintenant.

« Pendant que je la faisais imprimer à Paris, le R. P. RAIMOND BRETON fut prié de la part de Monsieur le Général DE POINCY, de donner son Vocabulaire de la Langue des Sauvages et quelques mémoires à une personne inconnue, qui en ramassoit pour faire une relation des Antilles. J'ai appris depuis que c'était le sieur DE ROCHEFORT, Ministre de Rotterdam, qui ayant esté deux fois aux Isles avait conçu le même dessein que moy. Il reçut en même temps le vocabulaire de ce bon Père, et la nouvelle de l'Impression de mon Livre ; de sorte que le sien fut arrêté jusqu'en l'année 1658, en laquelle il parut sous le nom d'« Histoire Naturelle des Antilles de l'Amérique ».

« Ce Livre fut incontinent présenté à Messieurs de l'Assemblée des Phisiciens, Mathématiciens et Astronomes, qui après en avoir loué le discours, remarquèrent qu'excepté les digressions qu'il a faites, très peu convenables à l'histoire des Antilles, le Vocabulaire de ce bon Père, et les belles Antithèses de ses Amis, presque tout le reste estoit si fidèlement tiré de mon Livre, qu'il n'a mesme pas omis les fautes que j'y avois faites.

« Quelques-uns de ces Messieurs me prièrent d'écrire, de réclamer mon travail et de faire en mesme temps connoistre la fausseté de plusieurs mémoires dont il s'était servi pour composer son Livre. Monsieur DE MONTMORE, chez qui ces Messieurs s'assembloient, et dont il était un des Principaux Ornemens, s'offrait de faire imprimer en Hollande, à ses frais tout ce que j'aurais écrit, et m'en pria avec tant d'instance, que je l'eusse fait de ce temps, si mes Supérieurs ne m'eussent diverty par des occupations plus pressantes. ».....

Voilà une anecdote piquante, comportant une accusation grave, qui semblerait de nature à diminuer, aux yeux du lecteur non averti, la valeur de l'ouvrage que je présente au public et d'où j'ai tiré *les origines de l'entente cordiale*.

Il n'en est rien heureusement. Et je m'empresse de rappeler tout d'abord, à ceux qui seraient tentés d'ajouter foi et d'attacher quelque importance à l'accusation du père DUTERTRE, que c'est là un incident fréquent, dans tous les temps et dans tous les pays : depuis l'antiquité, que d'auteurs rivaux ou jaloux se sont réciproquement accusés de plagiat ! Et ce n'est ordinairement pas le volé qui crie le plus fort : au voleur !

Le prétendu plagiat de M. DE ROCHEFORT, qui aurait tant ému M. DE MONTMORE et ses collègues de l'Académie des Sciences du grand siècle, ne me paraît point sérieusement établi, tel qu'il est articulé en termes vagues et imprécis par le plaignant lui-même.

Depuis qu'il y a des hommes et qui pensent, comme disait LA BRUYÈRE, que d'ouvrages ont servi à en composer d'autres, sans qu'il y ait eu plagiat, au sens propre du terme. D'ailleurs, est-il bien vrai, est-il établi que M. DE ROCHEFORT se soit servi de *l'Histoire* du père DUTERTRE pour écrire la sienne ? N'avait-il pas voyagé, lui aussi, aux Antilles d'Amérique, — ce que son antagoniste reconnaît explicitement dans sa préface — et ne connaissait-il point, par conséquent, les Iles dont il a fait la description, les faits qu'il a relatés ? S'il s'est servi toutefois, pour des mises au point nécessaires, du livre du père DUTERTRE, est-ce certain qu'à son tour, celui-ci n'en ait pas fait autant d'autres ouvrages sur l'Amérique, au moment où il composait le sien ?

Ce plaignant qui se pose en victime aurait dû formuler ses griefs d'une façon précise, en citant des exemples de ce prétendu plagiat, cela par le simple rapprochement des deux textes, aux passages du moins les plus notoires. Il était incontestablement plus qualifié que n'importe qui pour dénoncer la fraude, en la mettant ainsi en évidence. Il n'en fit rien, s'étant reposé sur Messieurs les physiciens, mathématiciens et astronomes.

Voilà un père jésuite de bien bonne composition. On le vole impudemment, s'il faut l'en croire ; on lui vole non pas de l'argent, — bien matériel, méprisable aux yeux d'un disciple du Christ —, mais une partie de son patrimoine spirituel et de sa réputation d'écrivain, — ce à quoi, au contraire, les Jésuites ont toujours paru singulièrement sensibles, — et celui-ci se contente d'en appeler au témoignage d'hommes de sciences, qui n'ont rien à voir dans la querelle, car il ne s'agit ni de physique, ni de mathématiques, ni d'astronomie.

A ce père qui se plaint si gentiment d'avoir été dépouillé par un auteur profane, il n'est pas sans intérêt d'opposer le cas d'un autre religieux de la même illustre Compagnie de Jésus, le père LABAT qui, en empruntant à un auteur profane — le baron DE MILHAU, magistrat et colon à Cayenne, vers la même époque, mais quelques années plus tard — presque toute la matière dont il a composé une superbe *Relation de voyage*, eut au moins le scrupule d'indiquer la source où il avait si copieusement puisé. Seulement, il avait eu le malheur de travestir si inconsidérément la pensée de son auteur, que celui-ci s'en montra profondément outragé, au point d'exécuter publiquement le copiste indélicat, en des termes très sévères. Le récit détaillé de cette histoire me conduirait trop loin de mon sujet. J'ai voulu simplement montrer *la manière des pères jésuites*, lorsqu'il leur arrivait parfois de se servir d'un livre pour en composer un autre...

Pour en revenir à l'ouvrage de M. DE ROCHEFORT, dont nous allons entamer ensemble l'examen, je dirai tout de suite que je l'ai trouvé bien écrit, plein d'aperçus judicieux, et que tout y est intéressant, — tout, même et d'abord l'*Epistre*, adressée comme dédicace à Monsieur DE BEVEREN, *Gouverneur de l'île de Tabago, pour les Hauts et Puissants Seigneurs, les Etats généraux des Provinces Unies du Pays-Bas.*

---

## 2. - Une épître dédicatoire dans le style de Voiture

La voici en entier, curieuse par sa forme solennelle et ampoulée, tout à fait dans le style du dix-septième siècle, — ce qui n'a rien d'étonnant, ce M. DE ROCHEFORT ayant été le contemporain des VOITURE, des BALZAC, des BENSERADE, de tous les beaux esprits de l'Hôtel de Rambouillet, où lui-même a dû probablement fréquenter.

« MONSIEUR,

« Ayant été convié de revoir l'Histoire naturelle et morale des Iles Antilles de l'Amérique et d'en procurer une édition nouvelle, qui fût enrichie de plusieurs Descriptions et de quelques figures et éclaircissements, qu'on désirait en la précédente, j'ai cru que je ne pouvais rechercher une protection plus avantageuse à toutes ces Additions, qu'en leur faisant voir le jour à la faveur de votre Nom, qui est autant célèbre dans cette partie du Nouveau-Monde dont ce Livre traite, qu'il est illustre et de bonne odeur au milieu de nous (1).

« Mais bien que je sois persuadé que ce petit ouvrage (2) doive recevoir un ornement et un éclat tout particulier de la liberté que je prends, et que je confesse hautement, qu'il a besoin de cet appuy, pour paraître aux yeux d'un siècle très-éclairé et qui a sujet d'examiner plus sévèrement que par le passé, les pièces de cette nature qu'on lui présente : il faut néanmoins que je vous avoue, MONSIEUR, que ce n'est point tant son propre intérêt qui m'oblige à vous l'offrir, que le désir qui me presse de donner au public quelques preuves de la grande estime que je fais de vos éminentes vertus et singulièrement de votre piété et de ce zèle que vous avez, pour l'avan-

---

(1) *Oh ! qu'en termes galants ces choses-là sont dites !*

L. B.

(2) Ce petit ouvrage n'est rien de moins qu'un in-8° de 583 pages de 33 lignes.

cement de la gloire de Dieu, dans cette aimable Colonie, qui recueille avec joie les doux fruits de votre sage conduite, depuis que la Providence vous y a appelé.

« Il est vrai, MONSIEUR, que n'ayant pas le bien d'estre connu de vous, j'ay sujet d'appréhender que d'abord vous ne soyez surpris de mon procédé ; mais si vous me permettez de le justifier, je vous dirai, s'il vous plaît, qu'en visitant durant mes voyages la plupart des Iles de l'Amérique et trouvant celle de Tabago <sup>(1)</sup>, entièrement déserte bien qu'elle me parût richement pourvue de tous les avantages naturels, qu'on eût pu désirer pour recevoir des Habitants, je souhaitais dès lors, que quelque personne d'autorité prît la résolution de la faire cultiver comme elle le méritait : de sorte que ayant ensuite entendu que Messieurs LAMPAINS y avaient fait porter à leurs frais, et dans leurs propres vaisseaux, plusieurs braves hommes pour y établir une nouvelle Peuplade, sous la Commission et les favorables auspices des Hauts et Puissants Seigneurs les Etats Généraux des Provinces Unies du Païs-Bas, et qu'ils vous avaient présenté à leurs Hautes Puissances, pour y commander en leur nom, je bénis Dieu de tout mon cœur de ce généreux dessein et de l'excellent choix que ces seigneurs avaient fait de votre Personne, pour en avoir la direction ; et dès ce temps-là, je conçus de grandes espérances qu'il serait accompagné d'un heureux succès par la bénédiction du Seigneur et que cette belle Terre étant en de si bonnes mains, serait bientôt l'une des plus florissantes et des plus célèbres de toutes les Antilles.

« Certes, MONSIEUR, je puis dire maintenant avec vérité, que mon attente n'a point esté vaine et que mes désirs sont à présent parfaitement accomplis, puisque j'apprends, avec une satisfaction non pareille, par le récit constant et unanime de tous ceux qui en sont retournés depuis peu, qu'outre la grande prudence, l'équité et la modération très exquisés, que vous apportez en l'administration de votre charge, en protégeant les gens de bien, réprimant les déréglés par les lois de la justice, et veillant surtout que Dieu soit servi, dans toute l'étendue de votre gouvernement, — vous gardez encore un si bel ordre dans votre maison et vous y recevez avec tant de courtoisie et

---

(1) L'île de Tabago ou *Tobago*, qui appartient maintenant aux Anglais, est située dans l'Océan Atlantique, au Nord-Est de l'île de la Trinité ou Trinidad. Elle est la plus orientale des *Iles du Vent*, dans les Petites Antilles.

de civilité toutes les personnes d'honneur qui vous visitent, que vous conservez et avancez merveilleusement, parmi ce Nouveau Monde, la gloire et la réputation de la Nation Belgique.

« Je sais, MONSIEUR, que votre modestie, qui relève grandement le lustre de vos autres perfections, n'approuvera point ces louanges, bien qu'elles soyent fondées sur la vérité : c'est pourquoy je ne m'étendray point plus avant dans cette riche matière, de peur de vous offenser et afin aussi que l'on ne me puisse point imputer avec quelque couleur, d'avoir entrepris de faire votre Eloge, qui est réservé à une meilleure plume. Mais je vous prierai tant seulement, que pour confirmer ce que cette Histoire pose partout pour constant : assavoir, que les Antilles ne sont point si obscures, qu'elles n'ayent le bonheur d'estre éclairées de plusieurs honnestes Familles et particulièrement de Chefs, qui sont très-illustres pour leur piété, leur valeur, leur sagesse et même pour leur grande érudition, — il vous plaise, MONSIEUR, de souffrir que j'ajoute encore ce mot : qu'ayant la connaissance de toutes les belles choses et possédant en égale perfection les plus nobles langues de l'Europe, et même celles qui sont les plus prisées entre les doctes, comme les excellentes Poésies latines, que nous avons de votre façon le témoignent amplement, — Vous avez aussi toutes les grâces naturelles et acquises et tous les attraits de l'esprit et du corps, qui sont capables de toucher les cœurs et de gagner les affections des Habitants de l'Île que vous gouvernez et des étrangers qui y abordent : tellement qu'encore que cet agréable séjour ait toutes les beautés et tous les charmes qu'on saurait désirer, pour le rendre accompli, il faut toutefois avouer que vous êtes son plus précieux joyau et que vous faites ses plus chères délices.

« Voilà, MONSIEUR, le sentiment commun de tous ceux qui ont eu le bien de vous voir et les raisonnables motifs qui m'ont excité à graver votre Nom au frontispice de cette Histoire des Îles Antilles, entre lesquelles celle où vous commandez est la première en ordre, de même que vos soins l'ont rendue l'une des plus considérables. Et c'est aussi de toutes ces nécessaires et évidentes prémisses que je tirerai, s'il vous plaît, la preuve très-claire de la justice de mon entreprise, de même que c'est sur votre grande bonté que je fonde l'espérance que j'ay, qu'en la scellant de votre approbation, vous agréerez le petit présent que je vous fais de la Description de votre Île et du pays des Apalachites en particulier, comme un témoignage du service que je vous ai voué et du respect très sincère que je vous porte et comme un gage inviolable des prières que je

présenté à Dieu pour la prospérité et la bénédiction de vos  
grands emplois, me disant à toujours,

MONSIEUR,

« Votre très humble et très obéissant serviteur,

« DE ROCHEFORT. »

Ces lignes, pleines d'originalité, nous permettent de penser que M. DE ROCHEFORT possédait l'une au moins des principales qualités du parfait courtisan de l'époque : *l'honnêteté* dans le langage et *les manières*.

L'épître dédicatoire nous est, de plus, particulièrement agréable, parce qu'elle contient l'éloge d'une haute personnalité de la nation belge, par un auteur français ; et qu'elle fait ainsi remonter à trois cents ans l'amitié franco-belge.

---

### 3. - Incursions et glanures opérées dans l'ouvrage

Il est divisé en deux parties : le livre premier, comprenant l'Histoire *naturelle* ; le livre second, comprenant l'Histoire *morale*. C'est dans cette seconde partie que j'ai trouvé l'épisode qui fait le fond de mon exposé et constitue son principal intérêt. Mais il serait impardonnable, de la part d'un bibliophile, que j'ai la modeste prétention d'être, de laisser dans l'ombre la première partie du livre, qui contient tant de choses curieuses.

Et d'abord, après un rapide coup d'œil sur la situation des Antilles en général, l'auteur débute par la description de la fameuse *île de Tobago*, qu'il appelle *Tabago*, gouvernée alors par l'illustre M. DE BEVEREN, déjà si bien connu de nous et si flatté par l'écrivain. A tout seigneur tout honneur.

On a cru longtemps et quelques personnes croient encore que l'île de Tobago, située à côté de l'île de la Trinité et qui en dépend, avait servi de modèle à Daniel DE FOË, le romancier anglais, pour la description de son île de *Robinson Crusée*.

Mais il est aujourd'hui démontré que c'est l'île de *San Juan Fernandès*, dans le Pacifique, qui aurait eu le privilège de charmer l'écrivain, au cours d'un voyage, au point de lui inspirer son chef-d'œuvre ; et que c'est un nommé John *Selkirk*, un marin d'origine écossaise, abandonné là pendant plusieurs années, par un capitaine de navire, Wodes Rogers, qui, par le récit de ses tribulations, lui aurait donné l'idée de son Robinson.

Ce redressement historique de la légende, opéré grâce à des relations de voyages contemporaines de l'événement, enlève un peu de merveilleux à la réputation de Tobago ;

mais notre auteur de l'*Histoire naturelle et morale des Antilles*, M. DE ROCHEFORT, s'est évertué, en revanche, à parer l'île de M. DE BEVEREN de toutes les grâces naturelles, possibles et imaginables, à en rendre jalouse la *Salente* de FÉNELON, de la même époque et presque du même âge. Voici la parure, dans toute son originalité :

« De l'île de Tabago ou de la *Nouvelle Oüachre*.

« La première et la plus méridionale (1) de toutes les îles Antilles, que nous avons proposé de décrire au premier livre de cette Histoire, est celle qui a été connue jusqu'à présent dans toutes les Cartes géographiques, sous le nom de Tabago, et qui depuis trente ans ou environ, a été aussi appelée la *nouvelle Oüalcre* ou *Walchre*, selon l'orthographe des Flamans. Elle est distante de l'Equateur, en tirant vers le Nord, d'onze degrés et seize scrupules. Son circuit est du moins de trente lieues et son étendue d'onze en longueur, sur la largeur de quatre et de quelque peu moins aux extrémités.

« Cette Ile n'est point hérissée de montagnes sourcilleuses et inaccessibles, ni inondée de marécages ou couverte de bois impénétrables, comme quelques autres des Antilles, qui sont encore possédées par les Caraïbes. Mais en quelques endroits elle est relevée en collines fort agréables, puis après s'estre abaissée en des vallées extrêmement divertissantes, elle s'élargit en des plaines très fertiles, qui sont revêtues de Cèdres, de Palmes, d'Acajous, d'Akoumas et de toutes sortes d'excellents arbres, d'une hauteur et d'une grosseur démesurées qui, faisant partout de merveilleuses perspectives, semblent avoir été plantés à dessein de se promener sous leurs branches, ou d'y prendre le plaisir de la chasse, sans aucun empeschement.

« Quant aux qualités de son Terroir, il est, en quelques lieux, léger et sablonneux, en d'autres il est parsemé de gravier et de petits cailloux, ailleurs il paraît gras et noirâtre : et ceux qui l'ont visité dans toute son étendue, depuis ses plaines jusqu'au

---

(1) C'est là une erreur, qui nous fait supposer que M. de Rochefort, qui n'a pu ignorer l'existence de l'île de la Trinité ou *Trinidad*, la croyait rattachée à la terre ferme du Vénézuéla, sous forme de presqu'île.

Trinidad est bien une île et elle est plus méridionale encore que Tobago.

sommet de ses côteaux, rapportent constamment que partout il est propre à estre cultivé. Mais les arbres qui lui font en tout temps une riche guirlande, sont sans contredit son plus précieux ornement. Les uns sont chargés de bons fruits, qui peuvent contribuer beaucoup au rafraîchissement et au soutien de la vie des hommes ; et les autres ne servent pas seulement à l'ornement des montagnes et au divertissement de la vue, mais aussi à la charpente, à la menuiserie, à la teinture et à la médecine : la solidité, la bonne odeur, la différente couleur et les vertus secrètes de leurs bois, de leurs fruits et de leurs feuilles les rendant très-propres à tous ces usages... »

L'auteur énumère ensuite et décrit successivement les diverses espèces d'arbres et arbustes, spéciaux à Tabago ou qui lui sont communs avec les autres îles : le *muscadier*, le *millepieds*, le *fromagier*, le bois de *cannelle* ou de *Paname* (Panama), le *copal*, le *cacaoyer*, l'*oranger*, le *citronnier*, le *grenadier*, le *goyavier*, le *bananier*, le *papayer*, le *manioc*, l'*ananas*. Puis, il passe aux animaux :

« On trouve dans cette seule île toutes les espèces de bêtes à quatre pieds, dont on voit seulement une ou deux pour le plus aux autres Antilles. En premier lieu, l'on y rencontre communément une sorte de sangliers, que quelques Indiens nomment *Iavaris* et les autres *Paquires* (1), qui sont différents de ceux de notre Europe, en ce qu'ils ont les oreilles plus courtes, un évent, ou comme veulent quelques-uns, *le nombril sur le dos*, et que leur grognement est beaucoup plus effroyable ; 2° des *tatous* ou des *armadilles* ; 3° des *agoutis* ; 4° des rats *musqués*, qu'on nomme en quelques endroits *piloris* ; 5° une espèce de petites martes ou fouines, que les habitants appellent *manicous* ; 6° et même des renards et des chats sauvages, qui ont des peaux, qui sont marquetées de diverses couleurs. La plupart de ces animaux, que nous décrivons en leur propre lieu, se retirent entre les fentes des roches ou dans les troncs des arbres qui sont creusés et minés de vieillesse, et quelquefois dans les tanières qu'ils font sous la terre.

---

(1) C'est le *paquirá* ou *patira* ou encore *pécari*, une variété de cochons sauvages.

« Quant aux oiseaux qui peuplent l'air de cette île, outre les ramiers, les tourtes, les perroquets et une espèce de grives et de merles qu'on y voit voler par groupes, il y a encore une sorte de faisans, que les habitants nomment *Kaquéréka* (1), à cause que dès le point du jour, ils répètent distinctement et à diverses reprises un certain ramage qui semble former ce mot (*Kaquéréka*), dont ils font une musique autant choquante et désagréable aux oreilles de ceux qui n'y sont pas encore accoutumés, que leur chair est savoureuse et délicate à leur goût... »

Après ces aperçus sur la flore et la faune, l'auteur s'attache à la description des côtes de l'île merveilleuse. On croirait lire une page du *Télémaque* de FÉNELON, à peu de choses près :

« Les bords de la mer qui entoure cette Ile et des Rivières qui l'arrosent sont encore couverts d'Aigrettes, de Plongeurs, de Canards et de plusieurs sortes de beaux oiseaux, qui se nourrissent de petits poissons, ou de quelques insectes qui flottent sur les eaux. Et le Continent, qui n'en est pas beaucoup éloigné, la remplit aussi d'une infinité d'autres, qui ne passent point jusqu'aux Iles les plus reculées...

« La mer qui lave incessamment les bords de cette terre est abondante en toutes sortes d'excellents poissons. Les grosses Tortues, durant le calme et le profond silence de la nuit, sortent par centaines de ce vaste sein de l'Océan, où elles se sont jouées pendant le jour, pour cacher leurs œufs à la faveur de la nuit, dans le sable mollet qui est sur les rivages. Les *Carets*, qui sont couverts de cette sorte d'écaillés précieuses, dont on fait à présent tant de beaux ouvrages qui enrichissent les cabinets des curieux, s'y viennent aussi rendre par troupes, pour y terrir en leur saison, la nature leur ayant donné cet instinct qu'ils y trouveront des lieux commodes, pour y mettre en dépôt l'unique espérance de la conservation de leur espèce.

« Au couchant et au nord de cette île, il y a des havres et des mouillages très-sûrs et très-commodes, pour toutes sortes de

---

(1) C'est le grand perroquet de terre ferme de l'Amérique du Sud, qu'on a dénommé *Ara* et qui possède un magnifique plumage, où le rouge, le jaune et le vert dominant.

navires. Mais ce qui est de plus merveilleux et d'un singulier avantage pour attirer et conserver le commerce, c'est que ses habitants ont reconnu, par une douce expérience, qu'elle n'est point sujette à ces effroyables tempêtes, que les insulaires appellent *ouragans*, qui font ailleurs tant de ravages. Nous ne rechercherons point comment il se peut faire que toutes les autres terres des Antilles étant exposées si souvent à cette universelle conspiration des vents, celle-ci seule en soit exempte et jouisse d'un calme parfait, pendant que tout le voisinage est dans la confusion qui accompagne ordinairement ce désordre. Mais en rapportant cet effet extraordinaire à Dieu seul, qui en est le véritable Auteur, et lui donnant toute la gloire de cette illustre merveille, nous dirons, en admirant ce rare privilège, que son adorable Providence a voulu déployer en faveur de cette île, que ces vents si légers et si forts, qui bouleversent les maisons et désolent les campagnes, sortent du fond de ses inépuisables trésors et que n'ayant point d'autre force que celle qu'il leur inspire, ils ne soufflent que là où sa très-sage ordonnance les adresse... »

Cette manière toute chrétienne de notre auteur, d'expliquer les raisons des phénomènes naturels, tels que les vents, se rapproche singulièrement de la conception païenne, qui trouvait si commode l'intervention des dieux dans les tempêtes, les naufrages, le tonnerre, la foudre et les autres manifestations atmosphériques ou météorologiques. Ce qui prouve que le christianisme romain, au cours des siècles et jusqu'au dix-septième encore, n'avait fait aucun effort pour s'affranchir des superstitions léguées par le paganisme.

L'Encyclopédie et la Philosophie du dix-huitième siècle lui ont donné à réfléchir, depuis. A telles enseignes que de nos jours un bon chrétien, tant soit peu instruit, n'oserait plus sérieusement faire intervenir la Providence ou Dieu, dans des phénomènes naturels que la science suffit à expliquer.

La description des merveilles de l'île continue sur le même ton :

« Cette Ile, de même que quelques autres des Antilles, a encore cet avantage très-considérable, qu'elle ne nourrit aucune bête qui ait du venin. Il est vrai qu'on rencontre quelquefois, parmi ses forêts le moins fréquentées, de monstrueux serpents de douze à quinze pieds de long. Mais, outre qu'ils prennent la fuite à la rencontre des hommes et qu'on n'a pas encore oui dire qu'ils leur aient fait aucun mal, lorsque les Nègres, qui sont ces serviteurs perpétuels des Habitants de ce nouveau Monde, les trouvent à leur avantage, ils les tuent pour se repaître de leur chair, laquelle ils disent aussi délicate et savoureuse à leur goût, que celle des meilleurs poissons. Ils conservent aussi les épouvantables Reptiles, pour en accommoder les curieux qui en font état, à cause des écailles de différente couleur dont elles sont émaillées avec une si admirable variété et un mélange si superbe, qu'il n'y a aucune tapisserie qui leur soit comparable (1).

« Nous pouvons mettre aussi entre les faveurs que le ciel a répandues libéralement sur cette Ile, qu'à peine y en a-t-il aucune, dans le vaste sein de l'Océan de l'Amérique qui, à proportion de son étendue, ait tant de Rivières et de Fontaines (2) d'eau vive, que celle-ci. Les anciens habitants n'en avaient autrefois remarqué que dix-huit ; mais ceux qui y sont à présent en comptent beaucoup davantage, dont la plupart, après avoir serpenté et rafraîchi les plaines et les vallées, ont assez de force et de rapidité, pour rouler leurs eaux jusques à la mer. Il y a même quelques-unes de ces agréables Rivières, qui en faisant leur cours ordinaire et rencontrant en quelques endroits des pentes ou des rochers plus éminents que le reste du terrain, y précipitent leurs eaux avec tant d'impétuosité qu'elles seraient capables de faire tourner, avec une facilité non pareille, des moulins à sucre ou des machines à scier le bois, qu'on y voudrait dresser.

« Il y a encore dans cette Ile plusieurs belles et grandes Prairies, qui sont couvertes d'une herbe très-propre à nourrir et engraisser le bétail, et qui après la saison des pluies sont émaillées d'une infinité de petites fleurs de différentes figures,

---

(1) Il résulte de tous ces détails, qui ne sont pas insignifiants, que ces *épouvantables* reptiles ne sont pas des *serpents*, mais bien des *couleuvres*, dont les morsures ne sont pas venimeuses et dont les peaux, merveilleusement tachetées, écaillees, colorées, sont très recherchées par les collectionneurs.

(2) Le mot *fontaine* pris ici dans le sens de *source* naturelle, d'après son étymologie latine : *fons, fontis, fontem*.

qui récréent merveilleusement la vue ; mais les arbres et les plantes de cette terre en portent de si ravissantes et d'une si douce odeur, qu'on ne s'arrête pas souvent à considérer toutes ces menues productions des prairies, bien qu'il soit constant que les plus curieux y trouveraient la riche matière de leurs spéculations.

« Nous décrirons, au Chapitre onzième de cette Histoire Naturelle, les fleurs qui sont communes à toutes ces Iles ; mais d'autant que celle-ci produit une sorte de Lys, qui n'est point connue ailleurs, nous la représenterons en cet endroit avec le plus de naïveté qu'il nous sera possible.

« La Plante qui porte cette fleur mystérieuse ne rampe point sur la terre, où elle pourrait être foulée aux pieds des passants, mais elle croît sur le tronc ou sur les plus grosses branches de quelques-uns de ces arbres précieux dont cette ile est avantageusement parée et, ayant un si riche soutien, elle s'élève par touffes et par bouquets, comme le Muguet ou le Lys des vallées. Cette incomparable fleur, qui n'a pas plus d'étendue que celle du Narcisse, représente si parfaitement un Lys, en broderie d'argent, qu'il semble que la nature ait déployé tout ce qu'elle a de plus rare dans ses trésors, pour la produire dans cette Ile, avec toute la grâce et les attraits que les mains les plus adroites des brodeurs et des orfèvres lui sauraient donner, pour la faire paraître avec toute cette pompe et tout cet éclat, qui l'a rendue digne d'enrichir la couronne et la pourpre des plus augustes Rois du Monde. »

Voici maintenant quelques lignes sur le climat de ce petit paradis terrestre :

« Bien que cette place, entre toutes les autres Antilles, soit la plus avancée vers la Ligne Equinoxiale et par conséquent la plus exposée aux ardeurs du soleil, l'Air y est néanmoins extrêmement agréable et tempéré. Il est bien vray qu'à cause de certaines incommodités, qui accueillirent les premiers hommes qu'on y avait portés pour la défricher, les envieux de cet établissement se servirent d'une si triste occasion pour en dire des choses diffamatoires, comme si cette terre eût dévoré ses habitants et n'eust pas été digne d'estre cultivée. Mais ces maladies, qui pour lors lui étaient communes avec toutes les Iles qu'on découvre nouvellement, sont à présent entièrement évanouies ;

et par la bénédiction du Seigneur, l'on y jouit d'une santé aussi ferme et d'une constitution de corps et d'esprit autant vigoureuse qu'en aucune autre des Antilles. »

Enfin l'auteur nous fait un résumé historique de la colonisation de son île favorite. C'est par là qu'il aurait dû commencer :

« Cette terre, de même que ses voisines, était autrefois peuplée de *Caraïbes*, qui y avaient plusieurs beaux et grands Villages ; mais il y a près d'un siècle qu'ils furent contraints de l'abandonner et de se retirer à l'Île de St-Vincent, pour se mettre à couvert des surprises trop fréquentes et des rudes assauts, qui leur y étaient livrés par les *Aroïagues*, leurs anciens et irréconciliables ennemis du Continent.

« Cette Île étant ainsi déserte par la retraite des *Caraïbes* et appartenant de droit aux premiers qui l'occuperaient, sa beauté, sa fertilité et sa situation fort avantageuse, convièrent, il y a environ trente ans, une compagnie de Bourgeois de la ville de Flessingue d'y faire porter deux cents hommes, à dessein d'y jeter les premiers fondements d'une colonie, à laquelle ils donnèrent dès lors le nom de *Nouvelle Oüalchre*, qui est celui de la plus célèbre et de la plus peuplée de toutes les Îles qui composent la Province de Zélande, en laquelle leur Ville a toujours tenu un rang très-considérable. Mais les Indiens du voisinage s'étant ligués avec les Espagnols de l'Île de la Trinité résolurent de venir fondre d'un commun accord sur ces nouveaux venus, avant qu'ils eussent le loisir de mettre en bonne défense le fort qu'ils avaient commencé de bâtir et que le secours qui leur avait été promis fût arrivé. »

M. DE ROCHEFORT termine le chapitre consacré à Tabago par des considérations sur sa situation économique et sur son administration. En voici les plus notables :

« Il faut avouer que cette Île méritait bien d'avoir des Habitants, car, outre ce que nous avons déjà dit, de la bonté de l'air qu'on y respire, de l'incomparable fertilité de son terroir, de la beauté ravissante des arbres qui la revêtent et du cristal

coulant des rivières et des fontaines qui l'arrosent, des excellents vivres qui y croissent, du miel et du sucre qui y distillent, des précieuses marchandises qui s'y recueillent, de la pêche et de la chasse qui y sont abondantes, de la sûreté de ses ports et rades, etc... elle est très propre, étant voisine du Continent de l'Amérique méridionale, pour y entretenir un bon commerce avec les Français, les Anglais et les Espagnols...

« Quant au gouvernement de cette Ile, la justice et la police y sont administrées avec toute l'équité, la douceur et la modération que l'on saurait désirer, par un sage Conseil auquel Monsieur le gouverneur préside. Ce sénat est composé d'un bourgmestre, de cinq échevins et des principaux officiers de la milice, qui terminent promptement et sans beaucoup de remises, suivant les bonnes lois et les anciennes coutumes des provinces confédérées, tous les différends qui peuvent survenir entre les Habitants...

« Enfin, pour ce qui concerne la Police, l'on ne souffre point de paresseux, ni de bouches inutiles, dans cette petite République, non plus qu'en celle des abeilles ; mais comme l'oisiveté qui est la rouillure des corps et des esprits, en est bannie par un arrêt irrévocable, aussi le doux et profitable emploi de l'agriculture et tous les louables exercices qui servent à l'entretien du commerce, y sont reçus et pratiqués avec honneur, de même que parmi les plus généreuses nations, dont l'histoire est parvenue jusques à nous. »

Si cet ouvrage, dont la 2<sup>e</sup> édition est de 1667, comme nous l'avons dit au début de cette étude, n'était pas de beaucoup antérieur à la publication des *Aventures de Télémaque*, qui eut lieu en 1685, — on pourrait être tenté, à la lecture des passages ci-dessus, de se demander si notre auteur n'avait pas, sinon copié, du moins imité FÉNELON. *La police de cette petite république, où l'on ne souffre point de paresseux ni de bouches inutiles* ressemble étonnamment à celle de Salente, en Hispérie ; et M. DE BEVEREN rappelle, par ses allures et même ses traits, le roi Idoménée, dont *le cygne de Cambrai* a tracé un portrait si flatteur !

Notre Histoire des îles d'Amérique ayant l'avantage de la priorité chronologique, cette hypothèse n'est pas possible. Mais, par contre, est-on autorisé à penser que ce soit plutôt FÉNELON qui aurait copié ou imité M. DE ROCHEFORT ?

Evidemment, non. Ce n'est pas dans des ouvrages modernes ou contemporains que le prestigieux prélat, styliste incomparable, nourri de littérature gréco-latine, aurait été puiser ses inspirations : il avait, dans le chef-d'œuvre même d'HOMÈRE — l'*Odyssee* — et dans l'*Enéide* de VIRGILE, de trop beaux modèles, qu'il s'était lui-même choisis, avec des exemples, et des cadres s'adaptant parfaitement à son sujet, évoluant dans le même milieu antique et mythologique surtout.

D'ailleurs FÉNELON, partisan déclaré des Anciens contre les Modernes, pouvait-il goûter les productions de son temps, les ouvrages alors d'actualité ? Avait-il même entendu parler de celui de M. DE ROCHEFORT ? L'Amérique l'intéressait-elle ? Il y a lieu d'en douter sérieusement.

Il n'y a donc entre les deux écrivains, César DE ROCHEFORT et FÉNELON, si différents par la réputation et par le talent, et entre les deux écrits envisagés — la description de Tabago et celle de Salente — que de simples ressemblances. Et l'avantage ne saurait être du côté de notre modeste auteur de second ordre, dont on peut seulement dire que la pensée et ses expressions, qui affectent l'élégance, se sont sans doute ressenties de l'influence bienfaisante, exercée sur leurs contemporains en général, par les brillants littérateurs du grand siècle, dont FÉNELON ne fut pas le dernier.

Voilà pourquoi Salente et Tabago, qui ont vécu dans un certain voisinage spirituel, semblent avoir respiré le même air.

\*  
\*\*

Nous ne suivrons pas M. DE ROCHEFORT dans sa longue et méticuleuse revue des îles : nous n'étudions pas la géographie de l'archipel des Antilles. Mais il en est une, qui nous intéresse particulièrement : c'est Saint-Christophe (aujourd'hui Saint-Kitts), où le hasard a placé le berceau de l'entente franco-britannique, ainsi que nous allons le voir.

Avant la narration des événements, il est utile de faire connaissance avec les lieux où ils se sont déroulés.

C'est le *chapitre quatrième* du livre qui nous sert d'introduction.

---

## 4. - De l'île de Saint-Christophe

« L'île de Saint-Christophe fut ainsi appelée par Christophe Colomb qui, la voyant si agréable, voulut qu'elle portât son nom. A quoi il fut aussi convié par la figure d'une des montagnes qui sont en cette île, laquelle porte sur sa croupe, comme sur l'une de ses épaules, une autre plus petite montagne : de même que l'on peint Saint Christophe comme un géant, qui porte notre Seigneur sur les siennes, en forme d'un petit enfant <sup>(1)</sup>.

« L'île est sur la hauteur de dix-sept degrés et vingt-cinq scrupules.

« C'est le siège des Gouverneurs généraux des Français et des Anglais, qui possèdent la plus grande part des Antilles. Monsieur le Chevalier DE POINCY, Baillif et grand-croix de l'ordre de Saint Jean de Jérusalem, etc., exerce très-dignement cette charge pour Sa Majesté, depuis environ dix-neuf ans. Et l'on trouve en sa personne toute la prudence, toute la valeur, toute l'expérience et en un mot toutes les hautes qualités, qui sont nécessaires pour achever un Capitaine. C'est aux soins et à la sagesse de ce brave seigneur que l'on doit aujourd'hui le bon état de cette île ; car, l'ayant trouvée comme un désert, il l'a enrichie de plusieurs beaux édifices. Il l'a remplie de toutes les choses nécessaires à la vie. Il y a attiré une grande multitude de personnes de toute condition, qui y vivent doucement et en repos ; et il y a formé la plus noble et la plus ample colonie que notre Nation ait eue jusqu'à présent, hors des limites de la France. Il maintient cette colonie par de bonnes lois politiques et militaires. Il rend une fidèle justice à tous ceux de son gouvernement, ayant établi pour cet effet un Conseil de gens de considération. Il prend un soin charitable des pauvres, des malades et des orphelins. En général, il soulage et aide au besoin tous les habitants de l'île, subsistant de ses propres biens, par son bon ordre et par son économie, sans être à charge à personne. Il traite splendidement les Etrangers qui le viennent visiter et fait un accueil favorable à tous ceux qui abor-

---

(1) Voilà une comparaison qui n'est pas tout à fait heureuse : on dirait de nos jours qu'elle est *tirée par les cheveux*.

dent en son île. Sa maison est conduite avec un ordre qu'on ne saurait trop priser. Dans la paix même, on y voit faire les exercices de la guerre ; et en tous temps, elle est une école de civilité et de toutes sortes de vertus. Il fait observer exactement la discipline militaire pour tenir l'île en défense, donner de la terreur à l'ennemi et prêter au besoin secours aux alliés : Il est l'arbitre de tous les différends qui surviennent entre les Nations voisines et par sa sage conduite *il demeure toujours en parfaite intelligence avec les Anglais, les conviant, par ses rares vertus, à l'honorer et à déférer à ses sentiments* (1). Il peut mettre sur pied en un instant plusieurs compagnies de cavalerie et environ huit à neuf mille hommes de pied. Enfin, il a eu soin d'étendre le nom Français en plusieurs îles ; il a aussi envoyé en la terre ferme de l'Amérique, en un endroit appelé *Cap de Nord* (2), des hommes qui entretiennent un commerce avec les Indiens et qui peuvent donner le fondement à une ample Peuplade, parce que ce lieu-là ouvre l'entrée d'un grand et bon Pays. Il était impossible de passer plus outre, sans arrêter quelque temps nos yeux sur un si digne Général. Poursuivons maintenant la description de Saint-Christophe. »

Que faut-il penser de ce long dithyrambe ?

Ou bien que M. DE ROCHEFORT avait la louange facile, pour ne trouver dans ces îles d'Amérique, que des administrateurs modèles, tels que M. Hubert DE BEVEREN et le chevalier DE POINCY ?

Ou bien qu'à cette époque, les gouvernements européens — Etats généraux des Provinces Unies ou Rois de France — avaient la main heureuse dans le choix de leurs représentants outre-mer ? Tous, grands Seigneurs !

La description se poursuit :

« Toute l'île est divisée en quatre cantons, dont il y en a deux qui sont tenus par les Français et les autres par les Anglais, mais en telle sorte que l'on ne peut traverser d'un quartier à l'autre sans passer sur les terres de l'une ou de l'autre Nation. Les Anglais ont en leur partage plus de petites rivières que les Fran-

---

(1) Ne sommes-nous pas déjà dans *l'entente cordiale* ?

(2) Au Nord et à l'embouchure du grand fleuve des Amazones.

çais ; mais en récompense <sup>(1)</sup>, ceux-ci ont plus de plat pays et de terres propres à être cultivées. Les Anglais sont aussi en plus grand nombre que les nôtres ; mais ils n'ont point de si fortes places de défense et ne sont pas si bien armés. Les Français ont quatre forts, munis de quantité de canons, qui portent loin en mer, etc, etc... Il y a jour et nuit, en l'un et l'autre, des compagnies de soldats qui font bonne garde. Pour contenir aussi les quartiers en sûreté et prévenir les désordres, qui pourraient survenir entre deux peuples différents, chaque nation tient aux avenues de ses quartiers un corps de garde, qui se renouvelle chacun jour. Les Anglais ont aussi de leur côté deux places fortes, l'une qui commande sur la grand'rade et l'autre sur une autre descente, qui est joignant la pointe de sable...

« ...On tient qu'il y a une Mine d'argent à Saint-Christophe ; mais, comme les salines, les bois, les rades et les mines sont communes aux deux nations, personne ne se met en peine d'y regarder. Joint qu'il faut une grande puissance et un prodigieux nombre d'Esclaves pour une telle entreprise. La vraie Mine d'argent de cette île, c'est le sucre. »

Nous arrêtons ici la citation. Le Chapitre comporte encore huit longues pages, traitant principalement et en détail du magnifique château de Monsieur le Général DE POINCY et des Eglises, bâties par les Français et les Anglais : elles sont sans utilité au regard de notre sujet.

\*  
\*\*

Mais il n'y a pas que des descriptions d'îles, dans cette première partie de l'Histoire des Antilles : il y a encore des renseignements précieux, concernant les produits naturels de ces pays et surtout les denrées coloniales. A titre documentaire, je donne les deux extraits ci-après, sur le *roucou* et le *tabac*, où ces deux plantes américaines sont caractérisées, avec une précision d'autant remarquable que c'est peut-être le premier ouvrage qui en ait traité.

---

(1) Nous dirions aujourd'hui : en compensation.

## 5. - Quartiers de noblesse de deux plantes coloniales

---

### Du Roucou

« C'est le même arbre que les Brasiiliens nomment *Urucu* (1). Il ne croît pas plus haut qu'un petit oranger. Ses *feuilles*, qui sont *pointues* par l'un des bouts, ont la *figure d'un cœur*. Il porte des *fleurs blanches*, *mêlées d'incarnat* ; elles sont *composées de cinq feuilles* (2), qui ont la *forme d'une étoile* et la largeur d'une rose. Elles croissent *par bouquets*, *aux extrémités des branches*. Ces fleurs sont suivies de *petites siliques*, qui resserrent plusieurs grains de la grosseur d'un petit pois, qui, étant parvenus à maturité, sont *couverts d'un vermillon le plus vif et le plus éclatant* qu'on saurait désirer. Cette riche teinture, qui est enfermée en cette cosse, est *si mollette et si gluante*, qu'elle *s'attache aux doigts*, aussitôt qu'on la touche. »

« Pour avoir cette précieuse couleur, on secoue dans un vaisseau de terre, les grains sur lesquels elle s'est attachée, on verse dessus de l'eau tiède, dans laquelle on les lave, jusques à ce qu'ils aient quitté leur vermillon. Et puis, quand on a laissé reposer cette eau, on fait sécher à l'ombre le marc, ou la lie épaisse qui se trouve au fond du vaisseau et l'on en forme des Tablettes ou de petites boules, qui sont fort estimées des Peintres et des Teinturiers, lorsqu'elles sont pures et sans aucun mélange, comme sont celles que nous venons de décrire. »

Les traités actuels de cultures coloniales sont à peine plus précis ou plus documentés sur les caractères de la plante et sur le mode de préparation le plus simple de la teinture de roucou, qu'on a longtemps appelée *la bixine* en pâte ou en tablettes. Mais, ce qu'aucun ouvrage contemporain ne men-

---

(1) Et qui se prononce *Ouroucou*.

(2) Ce sont des *pétales*.

tionne, ce sont les particularités suivantes, que je n'ai trouvées nulle part ailleurs et qui, vérifiées, ont été reconnues tout à fait exactes :

« Le bois de cet arbre *se brise facilement* ; il est très propre pour entretenir le feu et s'il est entièrement éteint et *qu'on en frotte* quelque temps *deux pièces l'une contre l'autre, elles jettent des étincelles*, comme ferait un fusil, qui allument le coton ou toute autre matière susceptible de feu, que l'on a mise auprès pour les recevoir. Son écorce sert à faire des cordes qui sont de durée. *Sa racine donne un bon goût aux viandes* et quand on en met dans les sauces, elle leur communique *la couleur et l'odeur du safran*. Les Caraïbes ont de ces arbres en tous leurs jardins ; ils les entretiennent soigneusement et les prennent beaucoup, à cause qu'ils en tirent ce beau vermillon dont ils se rougissent le corps. Ils s'en servent aussi à peindre et à donner du lustre aux plus belles vaisselles de leur petit ménage. »

## Du Tabac

« La plante de *Tabac*, ainsi appelée à cause de l'île de *Tabago*, où, selon l'opinion de quelques-uns, elle a été premièrement découverte par les Espagnols (1), est aussi nommée *Nicotiane*, du nom de Monsieur Nicot, médecin, qui la mit le premier en usage en l'Europe, et qui l'envoya de Portugal en France. On la qualifie encore *Herbe à la Reine*, parce que étant apportée de l'Amérique, elle fut présentée à la Reine d'Espagne comme une plante rare et de merveilleuse vertu. Les Espagnols lui donnent de plus le nom d'*Herbe sainte*, pour les excellents effets que l'expérience leur en a fait sentir, comme témoigne GARCILASSO, au 25<sup>e</sup> chapitre du 2<sup>e</sup> Livre de son Commentaire Royal des Incas du Pérou. Enfin, on l'appelle *Petun*, bien que Jean DE LÉVY s'en mette fort en colère, soutenant que la plante qu'il a vue au Brésil, et que les Topinambous nomment *petun* est tout-à-fait différente de notre tabac. Les Caraïbes le nomment, en leur langue naturelle, *Youly*. On ne connaissait autrefois dans les îles d'autres plantes de tabac que celles que les habitants nomment ordinairement *tabac vert* et *tabac à la*

---

(1) C'est un nouveau fleuron que l'auteur ajoute à la couronne, déjà si belle et si fournie de l'île merveilleuse. Cette origine du mot *tabac* a du moins le mérite d'être ingénieuse ; mais je ne sais pas si l'étymologie est exacte.

*langue*, à cause de la figure de la feuille ; mais, depuis qu'on y a apporté de la terre ferme de la semence de celles qu'on appelle *tabac de Vérine* et *tabac des Amazones*, on les a aussi divisées en ces quatre sortes. Les deux premières sont de plus grand rapport ; mais les deux autres sont plus estimées, à cause de leur bonne odeur.

« Toutes ces sortes de plantes de tabac croissent aux Iles, de la hauteur d'un homme et davantage, lorsqu'on n'empêche point leur croissance, en coupant le sommet de leurs tiges. Elles portent quantité de feuilles vertes longues, velues par dessous et que l'on dirait être huilées, lorsqu'on les manie. Celles qui croissent au bas de la plante sont plus larges et plus longues, comme tirant plus de nourriture de l'humeur de la racine. Elles poussent au sommet de petits rameaux qui portent une fleur en forme de petite clochette, laquelle est d'un violet clair. Et quand cette fleur est sèche, il se forme un petit bouton en la place, dans lequel est contenue la semence, qui est de couleur brune et extrêmement déliée. Quelquefois on trouve sous les feuilles et sous les branches de cette plante des nids de ces petits oiseaux que l'on appelle *Colibris* et que nous décrirons en leur lieu. »

Voilà encore des particularités, pour le moins intéressantes, sur la merveilleuse « *plante à Jean Nicot* », qui a fait jadis la fortune de Cuba, l'une des grandes Antilles d'Amérique. A telles enseignes que, même de nos jours, *les cigares de la Havane* sont les premiers du Monde.

\*  
\*\*

Ici s'arrête le chemin des écoliers, que nous avons pris pour conduire les lecteurs au seuil de notre sujet. C'est au chapitre premier du livre second, traitant de l'Histoire morale des Iles Antilles, que se trouve le récit *des premiers pas*, faits par les Français et les Anglais, *vers la cordialité internationale*.

---

DEUXIÈME PARTIE

---

L'île Franco-Britannique  
de Saint-Christophe

La première Edition  
de l'Entente Cordiale

---





## I. - L'étrange donation du Pape Alexandre VI

Ainsi que je l'ai annoncé en sous-titre à la première page de cet opuscule, la vieille histoire, dont je suis le modeste révélateur, est un épisode de la conquête des îles d'Amérique par les puissances européennes, au 17<sup>e</sup> siècle. M. DE ROCHEFORT y consacre dix-huit pages du second livre de son ouvrage. En voici les parties essentielles :

« CHAPITRE PREMIER. — *De l'établissement des Habitants étrangers dans les îles de St Christophe, de Nièves, de la Gardeloupe, de la Martinique et autres Îles Antilles.*

« Après avoir achevé tout ce qui pouvait être de l'Histoire naturelle des Antilles, il faut venir à l'Histoire que nous appelons Morale et traiter dorénavant, en toute la suite de ce livre, des Habitants de ces Îles, dont nous avons déjà fait quelque mention... Nous parlerons premièrement des Etrangers ou des Européens, autant qu'il sera nécessaire à notre dessein. Et puis nous descendrons à une ample et particulière considération des Indiens, Habitants naturels du Pays, dont le sujet peu connu demande une déduction de plus longue haleine et une recherche plus exacte et plus curieuse.

« Les Espagnols, se fondant sur *la Donation du Pape Alexandre sixième* et sur quelques autres raisons apparentes, prétendent que le droit de naviguer en l'Amérique et d'y établir des colonies, soit au continent, soit aux Îles, leur appartient privativement à tous autres. Mais, outre que la vanité de cette arrogante prétention se découvre assez d'elle-même et que ce serait interrompre le fil de notre Histoire que de nous arrêter ici à une telle controverse, le Docte et curieux BERGERON a si exactement traité cette question et si clairement montré l'absurdité de cette chimère, en son « *Traité des Navigations* », que ce serait peine perdue de s'y étendre davantage et d'y vouloir apporter de nouveaux éclaircissements... »

Cette donation de l'Amérique à l'Espagne — quelque invraisemblable que cela paraisse — a été solennellement faite par la bulle du pape ALEXANDRE VI, de 1493, commençant par ces mots « *Decretum et indultum Alexandri sexti super expeditionem in Barbaros novi orbis, quos Indos vocant* » : « Décret et indult d'Alexandre sixième, au sujet de l'expédition contre les Barbares du Nouveau Monde, qu'on appelle les Indiens », — donation que ce souverain Pontife déclare faire *Motu proprio*, de son propre mouvement.

On raconte que c'est en alléguant cette bulle du pape, que le moine espagnol *de la Vallé Viridi*, lors de la conquête du Pérou, voulut prouver au roi indigène *Atabaliba* que le pays n'appartenait pas aux Péruviens, mais bien aux Espagnols, — parce que le pape avait reçu de l'apôtre Saint Pierre, qui lui-même le tenait de Dieu, le droit de disposer du Monde ; et que l'Amérique avait été donnée par lui à l'Espagne en toute souveraineté.

« Atabaliba, à qui il était très-difficile de répondre à un discours si convaincant, parce que son armée était trop faible pour résister à ses ravisseurs qui l'assiégeaient, répliqua modestement : qu'il ne comprenait pas comment ce Saint Pierre ou ses descendants avaient pu donner ce qui ne leur appartenait pas et ne leur avait jamais appartenu ; qu'un pareil partage était plutôt un partage de brigands, qu'un ordre du Dieu puissant et juste, qui éclairait cet Univers ; qu'enfin le Pérou n'appartenait qu'aux Péruviens ! » (Extrait de l'ouvrage « *Recherches philosophiques sur les Américains* », par M. de P..., imprimé à Londres, en 1771, pages 97 et 98. »

Voilà qui tendrait à prouver qu'un être humain n'a pas besoin d'être civilisé pour avoir de l'esprit. *Atabaliba* paraît en avoir eu naturellement et du meilleur.

L'acte de donation du pape ALEXANDRE VI, qui n'avait coûté à celui-ci que le temps de le concevoir et de le réaliser *sur le papier*, est malheureusement resté lettre morte, vis-à-vis des nations européennes, ainsi que M. DE ROCHEFORT le démontre en poursuivant son exposé :

« ...Aussi tous les Rois et princes chrétiens ont toujours contesté au Roi d'Espagne ce prétendu droit qu'il s'attribue. Et ils ne l'ont pas seulement combattu par paroles et par écrits, mais encore par les effets, ayant envoyé de temps en temps des flottes en l'Amérique, pour y faire des Peuplades et se mettre en possession de plusieurs terres de ce Nouveau Monde : par où <sup>(1)</sup> se sont signalés les Français, les Anglais et les Hollandais.

« Mais les plus renommées de toutes les colonies que ces trois nations possèdent en Amérique et celles qui sont les plus fréquentées des marchands, comme étant les plus avantageuses pour le commerce, ce sont celles des Antilles. Les Français et les Anglais, comme on peut le remarquer au premier Livre de cette Histoire, y sont les plus avancés, et ont en partage les plus grandes, les plus riches et les plus peuplées de ces Iles.

« Il est aussi constant que ces nations, en leur établissement, n'ont pas suivi les cruelles et barbares maximes des Espagnols et n'ont pas impitoyablement exterminé comme eux les peuples originaires du Pays. Car si elles les ont trouvés dans les terres qu'elles possèdent, elles les y ont conservés pour la plupart et ont contracté alliance avec eux. Il est bien vrai que les Caraïbes ont depuis un long temps de grands différends avec les Anglais ; mais l'origine de leurs querelles vient de quelques sujets de mécontentement qu'ils ont reçus de quelques particuliers de cette nation qui, en corps, a désapprouvé leurs procédés et, en toutes rencontres, a témoigné qu'elle désirait qu'ils fussent traités avec la même humanité, modération et douceur chrétienne, dont les amples et florissantes colonies de la Virginie et de la Neuve-Angleterre, qui relèvent de sa juridiction, ont usé jusques à présent, à l'endroit des Habitants Naturels de l'Amérique septentrionale, où elles sont établies, — avec lesquels (Naturels) elles entretiennent une si sainte et si parfaite correspondance, qu'elle leur a facilité les moyens de les instruire, avec un heureux succès, ès mystères de la Religion Chrétienne et de fonder un grand nombre de belles Eglises, au milieu de ces pauvres Peuples.

« Surtout il est très-avéré que lorsque les Français se sont établis à la Martinique, à la Gardeloupe et à la Grenade, ils l'ont fait par l'agrément des Caciques et des principaux entre les Caraïbes, qui ont désavoué ceux des leurs qui ont voulu aller au contraire, et qui ont employé leurs forces et leurs bons avis

---

(1) On dirait aujourd'hui *par quoi*.

pour réprimer leurs desseins et faire entrer les nôtres en la paisible possession de ce qu'ils leur avaient auparavant octroyé. Ce qui justifie que nous ne sommes pas comptables des mêmes violences que les Espagnols et que notre procédé, en l'établissement de nos colonies aux Iles, n'a pas été semblable au leur. Que si on nous objecte que nous les avons chassés de Saint Christofle et de la Gardeloupe et qu'encore à présent nous avons guerre avec ceux de la Martinique, nous répondons que lorsque nous avons peuplé ces Iles, nous n'avions autre but que l'édification et l'instruction de ces pauvres Barbares et que si, contre notre première intention, nous avons été obligés d'user de sévérité à l'endroit de quelques-uns et de les traiter comme ennemis, ils ont attiré ce malheur sur eux, en violant les premiers les sacrées lois de l'alliance qu'ils avaient contractée avec nous et en prenant des conseils sanguinaires, qui eussent étouffé nos colonies dans leur berceau, s'ils n'eussent été découverts. »

Voilà, succinctement exposées, les deux méthodes d'établissement employées au Nouveau Monde, par les trois principales puissances européennes, occupées à la conquête des riches contrées découvertes — méthodes que l'histoire a toujours nettement opposées, en les caractérisant : celle des Espagnols, — *la manière forte* —, consistant principalement dans l'extermination des naturels ; et celle, beaucoup plus humaine, plus féconde en résultats pratiques, des Anglais et des Français, fondée sur *l'alliance* avec les peuplades indigènes et *le respect des traités*.

---

## 2. - Les bases de l'entente

Nous entrons maintenant de plain pied dans l'Entente : écoutez, lecteurs, cette petite histoire, simple et dénuée d'artifice, *qui remonte à 300 ans !*

« Les Colonies françaises et anglaises ont eu leur commencement en même temps, c'est-à-dire en l'an mil six cent vingt-cinq.

« Monsieur DESNAMBUC (1), gentilhomme français, de l'ancienne maison de Vauderop et Capitaine entretenu par Sa Majesté, en la mer du Ponant (2), et Monsieur WAERNAER, gentilhomme Anglais (lequel nos Français nommaient Monsieur *Oüarnard*, pour faciliter la prononciation du double W, que notre langue ignore) ont, en un même jour, pris possession de l'île de Saint Christofle, au nom des Rois de France et de la Grande Bretagne, leurs Maîtres, pour avoir un lieu de retraite assurée et une bonne rade pour les navires de l'une et de l'autre nations, qui fréquentaient en l'Amérique. Cette Ile, ayant tous les rares avantages que nous avons amplement déduits au Chapitre qui en contient la description, était fort visitée des Espagnols, qui y prenaient souvent leurs rafraîchissements (3), en allant et retournant de leurs longs voyages. Ils y laissaient aussi quelquefois leurs malades, qui étaient traités par les Indiens Caraïbes, avec lesquels ils avaient fait la paix à cette condition.

« Ces Messieurs donc considérant que s'ils possédaient cette terre, ils incommoderaient l'Espagnol, leur ennemi commun en

---

(1) On écrirait plutôt et on écrit encore D'ESNAMBUC. C'est le même Pierre Belain d'ESNAMBUC, qui fut le fondateur de la ville de Saint-Pierre, Martinique, en 1635.

(2) Expression d'origine italienne, qui veut dire : mer située à l'Occident.

(3) Ce mot, dans les anciennes relations de voyages, servait à désigner, d'une façon générale, tous les *vivres frais*, aussi bien les légumes, les fruits, que le poisson, la viande, etc. Aujourd'hui, il signifie simplement *boissons*.

l'Amérique, et qu'ils auraient une bonne et sûre demeure, pour jeter les fondemens des colonies qu'ils se proposaient de dresser en ces Iles, ils s'en rendirent maîtres et y laissèrent des hommes pour la garder. Mais avant d'en partir, craignant que les Indiens ne fomentassent quelque secrète intelligence avec les Espagnols, ou qu'en leur absence ils n'exécutassent la résolution, que certains sorciers qui sont en haute estime parmi ce peuple leur avaient fait prendre, depuis peu, de mettre à mort tous les Etrangers qui étaient en leur terre, ils se défirent en une nuit de tous les factieux de cette nation, et peu après, ils contraignirent tous les autres, qui s'étaient cantonnés et mis en défense, à se retirer ailleurs et à leur laisser la place libre (1).

« Après quoi, Monsieur DESNAMBUC s'en retourna en France, et Monsieur OUARNARD en Angleterre, où leur conquête et tout leur procédé furent agréés des Rois ; et la permission leur ayant été donnée d'y faire passer des hommes, ils y retournèrent en bonne compagnie, en qualité de Gouverneurs et de Lieutenants pour les Rois de France et de la Grande-Bretagne, leurs maîtres.

« Mais avant que M. DESNAMBUC vint cultiver et poursuivre sa conquête, il crut que pour avoir un puissant appui en France, qui prît intérêt en la conservation de cette Ile, sous la souveraineté du Roi, et pour assurer et avancer ainsi ses desseins, il ferait bien de dresser une Compagnie de personnes d'autorité, qui eussent la direction et la seigneurie de cette Ile et des autres qu'il pourrait conquérir et soumettre à l'autorité du Roi, — à condition que cette compagnie eût soin et prît à cœur d'y faire passer des hommes pour conserver la terre et la cultiver, d'y envoyer des Ecclésiastiques et de pourvoir à leur entretènement (2) ; d'y faire bâtir des Forts pour la sûreté des Habitans et de les munir de canons, de poudre, de boulets, de mousquets, de mèches et de balles : en un mot, d'y entretenir un bon arsenal, pour avoir toujours en main de quoi faire tête à l'ennemi.

« Cette compagnie ou société fut établie au mois d'octobre de l'an mil six cent vingt six, tant pour l'île de Saint-Christo-

---

(1) Cette façon de se défaire en une nuit de tous les factieux et d'obliger tous les autres à laisser la place libre, nous permet de penser que les Français et les Anglais, eux aussi, savaient parfois employer la manière forte envers les Indigènes, lorsque l'occasion se présentait. Ils en usaient, mais n'en abusaient pas.

(2) L'expression, un peu archaïque, a subsisté dans le langage juridique.

fle que pour les adjacentes et fut approuvée par le Roi. Et depuis, elle fut confirmée et favorisée de nouvelles concessions et de très beaux Privilèges obtenus de Sa Majesté, le huitième de mars mil six cent quarante deux, pour toutes les Iles de l'Amérique, situées depuis le dixième, jusques au trentième degré au deçà de l'Equateur.

« Monsieur DESNAMBUC ayant ainsi mis ordre à ses affaires en France, retourna à St Christofle avec trois cents hommes, que les seigneurs de la Compagnie nouvellement érigée avaient levés, pour jeter les fondements de cette colonie. Il amena aussi plusieurs braves volontaires, qui tenaient à gloire de suivre un si célèbre Aventurier <sup>(1)</sup> et de prendre part dans ses honorables fatigues, sous l'espérance de recueillir en son temps le fruit de ses conquêtes. Ils arrivèrent tous à Saint Christofle au commencement du Printemps de l'année mil six cent vingt sept ; et bien qu'ils eussent beaucoup souffert durant leur voyage et qu'ils fussent malades pour la plupart ou affaiblis, ils ne se laissèrent point abattre à ces rudes épreuves ; mais se souvenant que les belles entreprises sont toujours accompagnées de grandes difficultés, et que les roses ne se cueillent que parmi les épines, ils commencèrent dès lors à mettre la main à l'œuvre. Et ayant appris dans peu de jours, de ceux qu'ils avaient trouvés dans l'île, tout l'ordre qu'il faut tenir pour défricher les bois, dresser les habitations, cultiver la terre, planter les vivres et le Tabac et pour faire tous les devoirs qui sont requis dans les nouveaux établissements, ils secondèrent les généreux desseins de leur Capitaine, qui les animait puissamment par ses paroles et par son bon exemple. »

Nous connaissons les raisons de convenance personnelle, qui avaient déterminé les Anglais de M. OUARNARD et les Français de M. D'ESNAMBUC à prendre possession de l'île : la nécessité d'avoir une retraite sûre et un lieu de ravitaillement, pour leur navires voyageant en Amérique. Il y avait aussi le besoin d'une union défensive contre l'Espagnol, qui avait eu la chance d'être le premier appelé à jouir des richesses du continent nouvellement découvert, et

---

(1) Le mot, à cette époque, n'avait pas le sens péjoratif qu'il a de nos jours.

qui émettait la prétention d'en refuser le partage aux autres puissances. Mais l'union contre un ennemi commun serait vaine et inefficace, si elle ne se complétait par des conventions, réglant les droits et obligations respectifs des parties contractantes, dans leurs rapports personnels. C'était très bien de s'établir en même temps et en parfait accord, sur cette île également convoitée, où il y avait place pour deux ; mais il fallait, pour vivre en bons voisins, délimiter la zone d'occupation et d'influence de chacun.

---

### 3. - Le partage du terrain

Voici dans quelles conditions ce partage sur le terrain a été réalisé à la satisfaction générale.

« Les partages de l'île entre les deux nations avaient été projetés avant ce voyage (de MM. D'ESNAMBUC et OUARNARD, en Europe) ; mais ils furent conclus et arrêtés solennellement le treizième du mois de mai en la même année. Car, afin que chacun pût travailler avec assurance sur son propre fonds, et que les nôtres n'eussent rien à démêler avec les Anglais, Monsieur OUARNARD étant aussi retourné d'Angleterre, quelque temps avant M. DESNAMBUC, — où il s'était aussi appuyé d'une Compagnie, qui prenait la protection de ses entreprises, — ils divisèrent entre eux toute la terre de l'île et y posèrent des limites, telles qu'elles se voient encore aujourd'hui, à condition toutefois que la chasse et la pêche seraient partout libres aux habitants des deux nations et que les Salines, les bois de prix, qui sont propres à la teinture et à la menuiserie, les rades et les mines demeureraient aussi communs. Ils convinrent encore de certains articles, qui furent agréés et arrêtés de part et d'autre, pour entretenir une bonne correspondance, prévenir toutes jalousies et éviter tous les sujets de disputes et de contestations, qui peuvent aisément naître entre des peuples de différentes humeurs. »

La guerre de Cent ans (1327-1453) avait fourni à ces deux peuples, voisins et presque nés rivaux, l'occasion de se connaître : de là les précautions prises ici, de part et d'autre, pour éviter les conflits et les frictions. Ces premiers essais de cordialité internationale ne devaient pas durer longtemps, puisque depuis, les hostilités reprirent de plus belle, sous la contrainte de la politique napoléonienne. Mais on était alors sous le règne des Stuarts, à l'époque de la révolution parlementaire de CROMWELL : l'Angleterre, troublée

à l'intérieur, et la France, occupée dans l'Est, à la guerre de Trente ans, vivaient momentanément en bonne intelligence. Cette trêve a permis l'établissement, en Amérique, d'un *modus vivendi*, qui comporte quelques enseignements à mettre en évidence, à titre purement documentaire.

---



#### 4. - Pacte d'assistance

Et voici le trait le plus marquant de toute l'affaire :

« Ils firent aussi ensemble *une ligue défensive*, pour *s'entresecourir* au besoin et *se prêter main forte*, pour *repousser l'ennemi commun* et *quiconque voudrait troubler la paix* et le repos, dont ils espéraient jouir par ensemble, en cette aimable terre, qui leur était échue en partage. »

On se rappelle que peu de temps avant la guerre de 1914, l'Angleterre et la France, en prévision d'une agression possible de l'Allemagne, avaient échangé des vues, dans des notes diplomatiques, signées de leurs ministres respectifs des Affaires étrangères, sir Edward GREY et René VIVIANI, et que ces notes ont servi de base à ce qu'on est convenu d'appeler l'entente cordiale. Ne semble-t-il pas que, dans les quelques lignes rapportées ci-dessus, se trouvait en germe et pour ainsi dire résumée, l'idée générale contenue dans les notes diplomatiques en question, publiées depuis la guerre ?

La conception n'était donc pas nouvelle, ayant vu le jour au Nouveau Monde, il est vrai, mais depuis trois cents ans.

Nous pouvons donc fêter le Tricentenaire de l'Entente.

---

## 5. - Le travail dans la concorde et la paix

Il nous reste maintenant à suivre le développement de l'entente. Le récit de M. DE ROCHEFORT est captivant jusqu'à la fin :

« Après ces choses, les deux gouverneurs travaillèrent à l'envi, à l'affermissement et à l'ornement de leur colonie. Mais il faut avouer que les Anglais eurent de très grands avantages par-dessus les Français, pour faciliter et conduire à chef leurs desseins. Car outre que cette nation-là, qui est née au sein de la mer, supporte plus facilement que nous les fatigues des voyages de longs cours et qu'elle s'entend mieux à faire de nouvelles peuplades, la compagnie qui fut établie à Londres, pour la direction de celle de St-Christoffe, pourvut si généreusement à ce qu'elle fût assistée dès sa naissance, d'hommes et de vivres, qui étaient nécessaires pour leur subsistance, jusque à ce que la terre leur en eût produit, et elle eut tant de soins, que de temps en temps elle fut raffraîchie de nouveaux secours et de toutes les choses dont elle pouvait avoir besoin dans ces commencements, qu'elle prospérait et s'avançait à vue d'œil, — pendant que la nôtre, qui était dépourvue de toutes ces assistances, ne faisait que languir et même se fût facilement écroulée, si l'affection qu'elle avait pour son chef et l'estime qu'elle avait conçue de sa valeur, ne l'eussent entretenue à sa dévotion et liée très étroitement à son service...

« Cependant que Monsieur DESNAMBUC réglait si sagement sa petite République, et qu'il l'entretenait de l'espérance d'un prompt secours, les seigneurs de la Compagnie, imitant le naturel de plusieurs de notre Nation, qui voudraient *moissonner incontinent après les semailles*, étaient de leur part dans une continuelle attente de quelques navires chargés de tout ce qu'il y a de plus riche et de plus précieux dans l'Amérique, *pour remplacer avec usure ce qu'ils avaient déboursé* pour faire le premier embarquement et jusqu'à ce que ce retour fût arrivé, *ils ne pensaient à rien moins qu'à se mettre en de nouveaux frais*. Monsieur le Gouverneur, ayant remarqué que toutes les lettres qu'il avait envoyées à ces Messieurs à ce sujet n'avaient

point obtenu de réponses favorables, se résolut, avant que la colonie fût réduite à une plus grande extrémité, de les aller trouver en personne et d'entreprendre un second voyage, pour solliciter ce secours.

« ...Etant arrivé à Paris, il sut si bien représenter l'importance et la nécessité de ce secours à Messieurs de la Compagnie, qu'ils lui accordèrent trois cents hommes et des vaisseaux munis de toutes sortes de provisions nécessaires...

« ...Ce renfort tant attendu de notre colonie lui arriva heureusement au commencement du mois d'août, de l'an mil six cent vingt-neuf et elle le reçut avec tant de joie et de satisfaction qu'elle s'imaginait d'être parvenue au comble de ses souhaits et que dès lors elle pouvait surmonter aisément tout ce qui voudrait traverser l'exécution de ses projets. »

Nous voyons, par ce qui vient d'être exposé, qu'à cette époque, au début de la colonisation française, on reprochait déjà à nos compagnies et sociétés métropolitaines leur manque d'esprit de suite et de persévérance, dans les entreprises outre-mer, un certain mercantilisme étroit, consistant à vouloir tirer bénéfice tout de suite des capitaux exposés. Ce sont là des défauts dont elles ne se sont pas encore tout à fait corrigées. Alors qu'au contraire, les compagnies anglaises se sont toujours signalées, par une persistance invincible dans l'aide financière consentie à leurs nationaux, pour des établissements à l'étranger, spécialement en Amérique, par le moyen principal des crédits à longs termes. Cette différence de conception, chez les deux peuples, caractérise également le mode de procéder respectif des deux gouvernements, en matière de colonisation officielle. La France — c'est malheureux à constater et avouer — n'a jamais pu s'imposer, envers ses colonies, les plus anciennes surtout, l'effort soutenu que l'Angleterre apporte au développement et à l'embellissement de ses dominions.

Voilà pourquoi Cayenne est en retard d'au moins un siècle sur Demerara, cependant de beaucoup plus jeune, au point de vue chronologique.

## 6. - Alliés à la guerre

Retournons à Saint-Christophe.

La guerre vint brusquement interrompre l'activité agricole et industrielle des deux colonies jumelles et mettre à l'épreuve leur pouvoir de résistance, envers l'ennemi commun.

On ne recherchait ni n'attendait l'Espagnol : il se présenta de lui-même, avec un déploiement considérable de forces navales.

« Mais comme les prospérités de cette vie sont de courte durée, à peine s'était-elle égayée (la colonie) deux mois en la possession de ce bonheur, qu'une puissante flotte d'Espagne vint fondre sur elle. Don Frédéric de Tolède qui la commandait, avait ordre exprès, avant que de descendre à la Havane, à Carthagène et aux autres ports du sein de l'Amérique, de s'arrêter à Saint Christofle, et d'en chasser les Français et les Anglais, qui s'y étaient établis depuis peu d'années.

« Cette armée navale, qui était composée de vingt-quatre grands navires de charge et de quinze Frégates se saisit, pour premier acte d'hostilité, de quelques navires anglais qui étaient à l'ancre près de l'île de Nièves, puis elle vint mouiller à la rade de St Christofle, à portée du canon de la Basse-Terre, où Monsieur DE ROSSEY commandait. Les forts des deux colonies n'étaient pas encore en état de soutenir un siège : ils étaient dépourvus de vivres, toutes les munitions de poudre et de balles, qui se trouvaient dans l'île, ne pouvaient pas faire de grands effets ; et quand les deux nations eussent uni toutes leurs forces, elles n'eussent pas pu résister à une si redoutable armée. Mais leur courage suppléait à tous ces défauts, car, afin que l'ennemi n'eût pas sujet de se glorifier d'être venu à bout de ses desseins, sans quelque opposition, Monsieur DESNAMBUC détacha du quartier de la Cabesterre, où il commençait de se fortifier, tous ses meilleurs soldats, pour aller au secours de celui qui était menacé (la Basse-Terre) ; *et les Anglais y firent passer quatre de leurs meilleures compagnies.* »

Cette première contribution immédiate des Anglais en hommes, en conformité de l'alliance défensive contre l'agresseur, ne la retrouvons-nous pas, en 1914, dès le début de la guerre, dans le débarquement et le transport immédiat, sur le front français, de la petite armée du maréchal FRENCH, qui a tant aidé à la victoire de la Marne? Comme les deux ententes, à tant de siècles de distance, se ressemblent, et par l'esprit qui les a inspirées et par la loyauté, la promptitude dans l'exécution des conventions, de la part de nos amis, les Anglais !

Mais les efforts conjugués des deux colonies naissantes d'Amérique ne purent leur assurer le succès des armes, dans cette rencontre, qui fut une surprise, une attaque brusquée, à laquelle les jeunes colons alliés étaient loin de s'attendre et que leurs moyens, encore trop faibles, ne leur permirent point de soutenir avec avantage.

Leur ennemi, — l'Espagnol — à l'ordinaire peu entreprenant, quand il est isolé ou en effectif un peu faible, tirait son audace et sa force, cette fois-là, du nombre imposant de ses vaisseaux, de ses hommes et de ses munitions. Toutefois il ne put tirer vanité ni profit de ce fait d'armes, ainsi qu'on le verra plus loin.

L'Espagne était alors, il est vrai, l'une des premières puissances maritimes de l'Europe, sinon la première, malgré la retentissante catastrophe de *l'invincible Armada*, en 1588, dans sa lutte contre l'Angleterre. Mais les nombreux navires espagnols, qui faisaient le trafic d'Amérique, avaient à lutter sans répit contre les corsaires français et anglais, des marins éprouvés et résolus, que l'appât du gain rendait encore plus redoutables. De sorte qu'il arrivait fréquemment aux galions convoyeurs d'or américain, à leur retour vers la Péninsule, voyageant isolément ou de conserve en petit nombre, de devenir la proie de ces hardis aventuriers, qui couraient les mers à faire la chasse à l'Espagnol. Et souvent, trop souvent, celui-ci refusait la lutte, en cherchant le salut dans la fuite.

Voici quelques faits édifiants, quelques épisodes de ces courses aux galions d'Espagne, que nous avons recueillis dans la *Dissertation anonyme*, publiée en préface à la fameuse *Relation de la grande rivière des Amazones*, du père jésuite espagnol *Christophe d'Acugna*, écrite en l'an 1639, traduite en français par M. DE GOMBERVILLE, de l'Académie française, imprimée à Paris, en 1682 et réimprimée en 1716 à Amsterdam, chez la veuve de Paul Marret, dans le *Beurs-Straat*, à la Renommée :

« Pendant le règne de Ferdinand et d'Isabelle (1469-1516), l'Europe se contentait d'admirer qu'ils avaient eu à découvrir un nouveau Monde ; mais, sous celui de Charles Quint, les richesses immenses qu'on en apportait incessamment attirèrent l'envie de toutes les nations. Les guerres presque continues qu'il eut avec François 1<sup>er</sup>, engagèrent en France une infinité d'aventuriers à s'attacher à la marine, pour aller combattre les Espagnols, jusque dans l'Amérique. Ils préférèrent ces courses à tous les autres moyens de faire fortune et ils s'y appliquèrent avec tant de succès qu'il passait souvent leurs espérances, suivant le témoignage de la plupart des auteurs espagnols qui ont traité de l'Amérique ; et sans eux, nous ignorions un nombre infini d'actions de valeur que nos Français ont faites, tant dans les Indes occidentales que sur la route des Flottes espagnoles, dès le commencement de cette fameuse découverte.

« *Herrera* nous apprend qu'en 1498, l'amiral Christophe Colomb, retournant à l'Amérique pour la troisième fois, arriva à la Gomère, une des Canaries, où il prit un vaisseau Français qui s'était emparé de deux navires Espagnols.

« *Hiéronymo Benzoni* rapporte aussi qu'en 1536, une petite patache Française, ayant été séparée de son Amiral par la tempête, fut contrainte de se mettre à l'abri dans le port de la Havane (dans l'île de Cuba). L'équipage y fit descente et pilla la ville, qui ne se racheta du feu <sup>(1)</sup> que par une forte rançon. A peine ce petit bâtiment était-il sorti du port, qu'il y entra trois Gallions, venus de la Nouvelle Espagne. Le gouverneur, nommé Jean de Rojas, commanda aussitôt qu'on en déchargeât

---

(1) *Se racheter du feu*, c'était payer une rançon, pour éviter l'incendie.

l'or et l'argent, pour les envoyer à la poursuite des Français, dont la prise lui paraissait infaillible. Ils étaient encore en vue, et il semble que dans une partie si inégale, ils auraient dû s'estimer heureux d'en être quittes pour rendre ce qu'ils avaient pris. Mais ils n'étaient pas venus si loin pour ne faire que des choses ordinaires. *Ils combattirent les trois gallions, l'un après l'autre*, et à mesure qu'ils sortaient du port, avec tant de courage et de bonheur, qu'ils s'en emparèrent et revinrent piller la ville, qui semblait n'être que la dépositaire de leurs trésors. Pour rendre même l'action complète, ils obligèrent les habitants à leur payer une seconde rançon, afin de garantir encore une fois leurs maisons de l'incendie.

« .....

« Toutes leurs Histoires de l'Amérique sont pleines de pareils exemples, qui font voir que les Français savaient assez bien mettre en usage les talents qu'ils avaient pour la navigation et pour les expéditions maritimes.

« Ces mêmes Histoires nous apprennent que si les Espagnols possédaient seuls les trésors du Pérou et de la Nouvelle Espagne, la Nation Française était seule aussi en possession de leur en disputer la jouissance. »

On voit, par ces exemples, que dans les rencontres avec nos corsaires, les Espagnols, à armes égales et même en nombre légèrement supérieur, avaient presque toujours le dessous.

C'est pour parer à cette situation, qui portait un si grave préjudice à la couronne d'Espagne, par la perte d'une bonne partie de ses royaux revenus du Nouveau Monde, que Sa Majesté Catholique PHILIPPE II imposa à ses capitaines de navires *l'obligation de voyager en nombre et de conserve*, pour éviter les surprises. Et voici ce que dit encore, à ce sujet, l'auteur de *la Dissertation anonyme* citée plus haut :

« Il n'était pas aisé aux Espagnols de faire cesser ces désordres, toutes les côtes de l'Amérique n'étant pas encore assez connues, sous le règne de Charles Quint, pour pouvoir changer la route de ses gallions, non plus que le lieu de leur assemblée, pour pouvoir partir de flotte et faire leurs retours de compagnie en Espagne.

« Philippe II ne sut point employer depuis d'autres remèdes à ce mal presque inévitable, que d'obliger ses capitaines de navires à ne se point séparer les uns des autres pendant leur route, quoi qu'il leur pût arriver ; mais cela ne les garantissait pas ; car, tel corsaire suivait les gallions depuis la Havane jusqu'à *San Lucar* (port d'Andalousie, en Espagne), dans l'espérance qu'il s'en séparerait quelqu'un dont il pourrait faire sa proie, ce qui arrivait presque toujours, parce qu'il était difficile que, pendant un voyage de près de deux milles lieues, des vaisseaux en grand nombre pussent voguer si serrés, qu'il ne s'en écartât quelqu'un de la Flotte. »

Voilà ce qui explique le convoi de quarante vaisseaux qui, sous le commandement du duc de Tolède, don FRÉDÉRIC, vint assiéger Saint-Christophe, au cours de son voyage à la Havane. La fin du récit de M. DE ROCHEFORT sur cette affaire n'est pas dénuée d'intérêt : elle rentre d'ailleurs dans le cadre de notre sujet.

---

## 7. - Le développement et la fin de la guerre

« Aussitôt que ces troupes furent arrivées au rendez-vous (1), elles s'employèrent d'un commun accord, avec les Habitants du quartier, à se retrancher le long de la côte, pour repousser vigoureusement l'ennemi et lui contester la descente. Et sans doute elles lui eussent donné bien de la peine si elles eussent été bien commandées et que cette première ardeur n'eût été ralentie par la frayeur qui saisit tellement le cœur de Monsieur DE ROSSEY, qu'il l'eût laissé mettre pied à terre et venir aux approches sans aucune résistance, si un jeune gentilhomme — neveu de Monsieur D'ESNAMBUC, frère aîné de Monsieur DU PARQUET, qui est à présent seigneur et gouverneur de la Martinique, — n'eût obtenu la liberté de passer les retranchements et de donner sur la première compagnie des ennemis qui parut sur le sable. Il fût soutenu de quelques volontaires, qui voulurent avoir part à sa gloire, mais il les devança tous de beaucoup, en courage et en résolution. Car il attaqua avec tant de vigueur celui qui conduisait la troupe, qu'il le tua et plusieurs autres des plus vaillants de la compagnie, qui eurent l'assurance de vouloir éprouver sa valeur. Mais étant abandonné de ceux qui l'avaient suivi en cette mêlée, il fut tellement investi de la multitude qui venait fondre sur lui, qu'enfin il fut abattu et emporté dans l'un des vaisseaux des ennemis, où, après tous les devoirs qu'on fit pour le guérir de ses blessures, il mourut, au grand regret de l'un et de l'autre partis, qui avaient été témoins de sa générosité et qui ne pouvaient se lasser de lui donner tous les plus beaux éloges que sa vertu avait mérités.

---

(1) Il s'agit des quatre compagnies de soldats anglais et des troupes détachées du quartier de la Cabesterre par M. D'ESNAMBUC, pour aller défendre la Basse-Terre, assiégée et directement aux prises avec l'ennemi.

Dans cette journée mémorable, l'héroïsme de ce vaillant gentilhomme français put heureusement masquer le manque de courage de son compagnon d'armes, le trop faible M. DE ROSSEY, sans le faire oublier ni pardonner. Tout fut perdu, *fors l'honneur*, ainsi qu'on va le voir, par la suite du récit :

« Durant ce choc, qui devait être soutenu un peu plus vigoureusement des nôtres, le général de la Flotte fit détacher en un même temps, de tous les navires, de grandes chaloupes, remplies de soldats bien armés, qui descendirent en fort bon ordre et couvrirent la rade. C'est ce qui redoubla l'épouvantement de M. DE ROSSEY, qui de peur d'être opprimé de cette multitude, fut d'avis de céder à la force et de faire une honorable retraite, avant que les nôtres fussent investis et enveloppés de tous côtés.

« Cette résolution, prise tumultuairement, fut fort mal reçue de tous ceux qui étaient jaloux de la gloire de notre Nation et qui eussent désiré que l'ennemi eût acheté plus chèrement le dégât de leur colonie ; mais les suffrages que l'épouvantement suggéraient en cette fatale conjoncture ayant prévalu, il fut arrêté qu'à l'instant même on prendrait le chemin de la Cabesterre, et que là on aviserait plus amplement à tout ce qui serait jugé nécessaire pour le salut commun.

« L'Espagnol, voyant que nos gens abandonnaient leur Fort, sans avoir fait beaucoup de résistance, crut que cette retraite n'était qu'une feinte, qui était ménagée à dessein de l'attirer dans quelque embuscade, qu'on lui avait dressée dans les bois. Ce soupçon, qui était appuyé sur quelques apparences, le retint de poursuivre sa victoire et l'arrêta au quartier de la Basse-Terre, jusqu'à ce qu'il eût appris au vrai l'état de toute l'île et qu'il eût pourvu à tout ce qu'il jugerait être le plus expédient, pour exécuter promptement et fidèlement tous les points de sa commission.

« Pendant que l'ennemi prenait ainsi ses mesures, pour conduire à chef ses desseins, sans se mettre en danger, Monsieur D'ESNAMBUC, surpris d'un si subit changement, et d'un succès si inespéré, tâchait de rassurer les siens et de les encourager à porter constamment (1) cette disgrâce, leur remontrant qu'elle

---

(1) *Constamment*, c'est-à-dire avec constance, ce mot étant pris dans le sens latin de *constantia*, qui veut dire *avec égalité d'humeur*, sans se laisser ébranler par ce malheur.

n'était pas irrémédiable ; que l'ennemi ne s'opiniâterait pas à demeurer dans l'île, jusqu'à ce qu'il en eût chassé les habitants ; qu'il avait des affaires de plus grand poids qui l'appelaient ailleurs ; qu'il ne s'engagerait pas facilement dans les forêts, qu'il lui faudrait traverser de nécessité pour venir à leur quartier ; qu'ils pouvaient s'y mettre en bonne défense, pour soutenir ses efforts et lui faire marquer de son sang cette invasion, s'il entreprenait de passer outre ; et qu'en ce cas, il y avait même en chemin des endroits, si forts de nature que peu d'hommes le pourraient arrêter et le contraindre de retourner sur ses brisées.

« Ces avis étaient très judicieux ; mais la terreur avait tellement préoccupé les esprits et la consternation était si générale, qu'ils ne furent point pesés selon leur mérite. L'affaire étant donc mise en délibération, la conclusion fut qu'on abandonnerait l'île et que la colonie se transporterait en quelque autre, qui ne donnerait point tant d'ombrages à l'Espagnol et qui serait plus écartée de la route ordinaire de sa Flotte.

« Monsieur DESNAMBU, qui prévoyait que quelque couleur qu'on pût donner à cette résolution, elle serait notée de quelque lâcheté, qui flétrirait l'opinion qu'on avait justement conçue de la valeur des Français et étoufferait en un instant ces grandes espérances, qu'on avait eues de leur colonie, — ne put point être persuadé d'y donner son approbation. Néanmoins, encore qu'il fût d'un sentiment tout contraire, pour ne point abandonner dans cette triste rencontre ceux qu'il avait amenés de si loin, et avec qui il avait passé tant de mers et essuyé tant de périls, il s'accommoda à leur humeur et s'embarqua avec eux, dans quelques navires qui se trouvèrent à la rade ; et ainsi, pour éviter un plus grand désordre, en se surmontant soi-même, il témoigna qu'il oubliait généreusement le peu d'estime qu'ils faisaient de ses remontrances.

« Les quartiers des Anglais étaient aussi dans un grand désordre. Ils avaient appris que l'ennemi était maître de toute la Basse-Terre ; qu'il ruinait la Forteresse des Français, après en avoir enlevé le canon ; qu'il avait déjà brûlé toutes les cases et fait le dégât des habitations du quartier. Ils croyaient à chaque moment qu'il venait fondre sur eux avec toutes ses forces ; et, dans cette appréhension, les uns essayaient de se sauver par mer ou de se retirer sur les montagnes, pendant que les autres, qui étaient un peu plus courageux, furent d'avis d'envoyer des députés à Dom Frédéric, pour le prier de vouloir entendre à quelque accommodement ; mais pour toute réponse, ils reçurent un commandement exprès de sortir promptement

de l'île ou qu'autrement ils seraient traités avec toute la rigueur dont les armes permettent d'user à l'endroit de ceux qui s'emparent contre tout droit du bien qui ne leur appartient pas.

« Pour faciliter ce départ que Dom Frédéric leur ordonnait, on leur rendit selon ses ordres les navires que sa Flotte avait pris devant l'île de Nièves ; et il voulut qu'ils s'y embarquassent sans aucun délai et qu'en sa présence ils fissent voile vers l'Angleterre. Et parce que ces vaisseaux ne pouvaient pas contenir une si grande multitude, il permit à tous ceux qui n'y purent pas avoir place, de demeurer dans l'île, jusqu'à ce qu'il se présentât une occasion favorable pour suivre leurs compagnons. Après cette expédition Dom Frédéric fit lever l'ancre à ses navires pour continuer leur voyage. Mais incontinent que les Anglais qui étaient restés eurent perdu de vue cette Flotte, ils commencèrent à se rallier et à former une constante résolution : de relever courageusement les ruines de leur colonie.

« Pendant que ces choses se passoyent à Saint-Christoffe, les François qui en étoient sortis au commencement de cette dérouté, avoyent tant enduré sur mer, à cause du manquement de vivres et des vents contraires, qu'ils avoyent été contrains de relâcher aux Iles de Saint Martin et de Monferrat, après avoir visité en passant celle d'Antigoa. Ils eussent bien souhaitté de se pouvoir établir en quelcune de ces terres : mais elles ne leur sembloient que des affreus déserts, en comparaison de celle qu'ils avoyent quittée. Sa douce idée repassoit incessamment devant leurs yeux, ils l'à regrettoient à chaque moment, et l'aimable souvenir de cet agréable séjour où la Providence Divine les rappelloit, par des voyes qui leur étoient inconnuës, leur fit naistre le désir de s'informer de l'état auquel l'Espagnol l'avoit laissé, puisqu'ils en étoient si voisins. Pour contenter cette loüable curiosité, ils y firent passer l'un de leurs Navires, qui leur rapporta à son retour, que la Flotte ennemie s'étoit entièrement retirée ; et que les Anglais qui y étoient restez, travailloient courageusement à rebatir leurs cases, à planter des vivres et à réparer leurs désolations.

« Cette agréable nouvelle, resuscita en un instant toutes les espérances de nos François, et releva glorieusement le courage des plus abbatus : de sorte qu'il ne fallut pas employer beaucoup d'artifice, pour les animer au retour, et pour leur persuader de se rendre en toute diligence en cette délicieuse terre, qui possedoit déjà leurs cœurs et toutes leurs plus tendres affections. »

Ainsi se termina la guerre contre l'Espagnol. L'alerte avait été chaude pour les alliés. Mais enfin ils étaient sortis de l'épreuve à bon compte, sans trop de pertes; et le courage ne leur manqua point — nous venons de le voir — pour reprendre la pioche et se remettre à l'ouvrage.

Dès lors, l'île de St-Christophe poursuivit sa destinée, sous la protection des drapeaux et des écussons accouplés des rois d'Angleterre et de France, pendant un demi-siècle encore, jusqu'au traité d'Utrecht.

Le 11 avril 1713, aux termes de l'article 4 du traité spécial signé entre l'Angleterre et la France, celle-ci acceptait d'abord l'ordre de succession établi en Angleterre, par le Parlement, en faveur des descendants de la reine Anne et de la ligne protestante de Hanovre; puis, par l'article 13, la France abandonnait à l'Angleterre l'île de Saint-Christophe, ainsi que la Nouvelle-Ecosse ou Acadie, en Amérique du Nord.

*Sic transit gloria Franciæ.....*

Les maillons de la chaîne d'union franco-britannique, rompus en 1713, se sont ressoudés en 1914; et ils ont donné, depuis, l'impression d'une solidité à toute épreuve.

\*  
\*\*

Tel est l'intéressant épisode qu'il m'a paru opportun d'exhumer de nos archives multiséculaires, qui gardent avec un soin jaloux les magnifiques quartiers de noblesse des grands Français, intrépides colonisateurs du Nouveau Monde, aux siècles passés.

---

## 8. - Modeste fin du premier animateur de l'Entente

Les lignes qui suivent se suffisent à elles-mêmes, en ce qu'elles nous apprennent comment mourut l'animateur de la magnifique aventure de Saint-Christophe, qui avait appris aux Français et aux Anglais à s'estimer et à vivre en bonne intelligence :

« Incontinent que Monsieur DESNAMBUC sçeu, que la Gardeloupe étoit habitée, il résolut, de ne pas différer davantage à se placer dans quelcune des meilleures Iles, qui étoient encore à son choix, et de peur d'être encore une fois supplanté, se voyant assisté d'assez bon nombre de vaillans hommes, et pourveu de toutes les munitions de guerre, et de bouche, qui sont nécessaires en ces entreprises, il alla lui-même prendre possession de l'Ile de la Martinique, en laquelle il mit pour son Lieutenant Monsieur DU PONT, et pour premier Capitaine, Monsieur DE LA VALLÉE. Puis mourant à Saint Christofle, il donna par son testament tous les biens et tous les droits, qu'il avoit à la Martinique, laquelle il avoit fait peupler à ses fraiz, à Monsieur DU PARQUET son neveu, qui en est encore à présent Seigneur et Gouverneur, comme nous l'avons déjà dit.

« Ce gentil-homme étoit vaillant, digne de commander, acostable, familier à tous, et doué d'une grande adresse à se faire aimer et obéir tout ensemble. Les Anglois mêmes le respectoient et le craignoient également. On récite de lui, que ces Anglois, ayant outrepassé tant soit peu les limites, qui par un commun accord, avoyent este posées entre les deus Nations, il alla avec bien peu de ses gens au quartier des Anglois, et parla au Gouverneur, qui l'attendoit avec une grosse Compagnie de Soldats : Mais il se comporta avec tant de courage et de résolution, mit en avant de si bonnes raisons, et fit de si puissantes menaces de venir à bout par la force, de ce qu'il ne pourrait

obtenir par la douceur, que le Gouverneur Anglois, luy accorda ce qu'il demandoit. Cette rencontre prouve combien il étoit jaloux de conserver les droits de la Nation. Depuis ces deux Gouverneurs furent toujours bons amis. »

Inutile d'ajouter un mot à cet éloge, à la fois si simple et si beau, consacré par M. DE ROCHEFORT à D'ESNAMBUC et à son œuvre.

Il faut espérer que la Fête du Tricentenaire du rattachement des Antilles à la Métropole soit l'occasion d'honorer la mémoire de ce pionnier de la colonisation française en Amérique, qui donna la Martinique à la France, après avoir créé l'Entente cordiale.

---



## Conclusions

Arrivé au terme de ma démonstration, j'entends déclarer que je n'y attache nullement l'importance d'un document extraordinaire et que ces quelques pages ne sauraient avoir la prétention de contribuer en quoi que ce soit à la consolidation de l'entente franco-britannique. Ce n'est point, comme on pourrait le croire, en vue d'une étude sur un sujet déterminé, d'après les données d'une Bibliographie, que j'ai eu recours à l'ouvrage de M. ROCHEFORT, où j'ai trouvé l'épisode qui m'a intéressé.

J'ignorais totalement l'auteur et son livre ; et je ne connaissais, du père DUTERTRE, que quelques passages de son *Histoire des Antilles*, que je n'avais jamais lue en entier. C'est au hasard de mes lectures de livres anciens sur l'Amérique et les Américains et de mes études quotidiennes, sans aucun but précis, au cours de mes loisirs de bibliothécaire, que je suis tombé sur l'*Histoire naturelle et morale des Antilles*, et que mon attention fut attirée par la singularité de cette action commune des Anglais et des Français, dans leur établissement aux îles d'Amérique, nouvellement découvertes.

Tout naturellement, j'y ai vu le sujet et la matière d'un petit exposé, sans prétention, capable d'éveiller l'intérêt des esprits curieux. N'est-il pas, en effet, étrange qu'à cette époque (1625-1635), ces deux peuples, les Français et les Anglais, qui s'étaient toujours fait la guerre, aient eu l'idée de s'entendre, pour former en quelque sorte un pacte défensif, contre l'ennemi commun d'alors, — l'Espagnol ?

Ce n'est pas là une révélation sensationnelle, mais c'est tout de même un point d'histoire, qui se trouve ainsi rétabli. Je n'ai eu que le simple mérite d'avoir tiré de l'oubli *l'origine américaine de l'Entente cordiale*, au moment où plus que jamais l'Angleterre et la France sont unies, pour assurer l'établissement définitif de la paix en Europe et même dans le monde, — de la même façon que le *gentlemen agreement* de 1914 avait assuré la victoire, dans la grande guerre.

C'est dans la permanence et la solidité de cet accord de vues, sur les grands problèmes internationaux, avec un voisin immédiat, commode, intéressé à la sécurité de la France, dont dépend un peu la sienne, tout prêt à s'alarmer de nos dangers et de nos malheurs, capable de nous prêter tout de suite main-forte, c'est dans cette entente cordiale que se trouve le salut du peuple français.

*Honni soit qui mal y pense !*

*Dieu protège la France !*

L. B.

Mars 1935.



